

Article original

## Problématique de gouvernance démocratique en Afrique

*Djibril SOUMOUNOU<sup>1</sup> et Nacouma Augustin BOMBA<sup>2</sup>*

1.Doctorant en philosophie à l'ED-DESSLA (Ecole Doctorale-Droit, Economie, Sciences Sociales, Lettres et Art) -Mali. Email : [soumounoudjibril23@gmail.com](mailto:soumounoudjibril23@gmail.com)

2.Maître de Conférences à l'UYOB (Université Yambo Ouologuèm de Bamako). Email : [bombacauguste@yahoo.fr](mailto:bombacauguste@yahoo.fr)

**Auteur correspondant** : E-mail : [soumounoudjibril23@gmail.com](mailto:soumounoudjibril23@gmail.com)

Article soumis le 13/02/2026 et accepté le 11/05/2026

**Réf : AUM13-0224**

### Résumé :

A la différence des animaux chez qui la raison du plus fort est toujours la meilleure, les hommes, suite à leur évolution ; ont fini par développer une intelligence qui profiterait à tous. Celle-ci se ramenait à l'établissement d'un pacte social où l'on se donne le modèle de gouvernance à l'avantage de tous. Plutôt que les conflits, il fallait se donner des représentants pour bien gérer les affaires publiques afin d'assurer le bonheur de tous, d'où l'avènement de l'Etat démocratique. C'est bien juste d'avouer et de reconnaître que l'avènement de l'Etat ne vient pas du néant, mais d'un long processus de l'évolution des hommes à travers les époques. Ainsi, considérée actuellement comme le modèle le plus à encourager, la gouvernance démocratique en Afrique connaît d'énormes difficultés ; et cela pour plusieurs raisons. Les dirigeants africains profitent majoritairement de leur pouvoir au détriment de leurs peuples. En voulant sauvegarder leurs sièges, ces dirigeants n'hésitent pas à truquer des élections. C'est pourquoi, il n'est pas souvent surprenant de constater des coups d'Etat près une élection présidentielle. En conséquence, quand le degré d'insurrection atteint un niveau incontrôlable, les militaires interviennent pour prendre l'arène du pouvoir en écartant les deux parties antagonistes. C'est en ce moment que les organisations sous régionales africaines et Internationales interviennent pour exiger le retour à l'ordre constitutionnel normal. Ce qui n'est plus l'avis de nouvelles autorités fraîchement installées au pouvoir ; d'où des incidents diplomatiques entre celles-ci et les organisations qui veulent leur imposer une légitimité forcée. En réalité, il faut reconnaître le traitement de deux poids deux

mesures concernant les coups d'Etats en Afrique. On traite humblement la situation quand le pays concerné se plie aux diktats d'une puissance étrangère, mais on envisage des sanctions illégales quand la même situation se passe dans un pays qui refuse toute ingérence étrangère dans ses affaires.

**Mots clés :** Démocratie, mal gouvernance, sanction, diplomatie, prise de conscience.

### ***The problem of democratic governance in Africa***

#### **Abstract:**

*Unlike animals in whom the reason for the strongest is always the best, humans, following their evolution; eventually developed an intelligence that would benefit everyone. This amounted to the establishment of a social pact where the governance model is given for the benefit of all. Rather than conflicts, it was necessary to give oneself representatives to manage public affairs well in order to ensure the happiness of all, hence the advent of the democratic state. It is right to admit and recognize that the advent of the State does not come from nothingness, but from a long process in the evolution of men through the ages. Thus, currently considered as the most to be encouraged model, democratic governance in Africa is experiencing enormous difficulties; and this for several reasons. African leaders mainly benefit from their power at the expense of their peoples. In wanting to save their seats, these leaders do not hesitate to rig elections. That's why it is not often surprising to see the putsches near a presidential election. Consequently, when the degree of insurrection reaches an uncontrollable level, the military intervenes to take the arena of power by sidelining the two antagonistic parties. It is at this moment that the sub regional organizations Africans and Internationals intervene to demand a return to the normal constitutional order. Which is no longer the opinion of new authorities newly installed in power; hence diplomatic incidents between them and organizations that want to impose forced legitimacy on them. In reality, it is necessary to recognize the treatment of double standards regarding the putsches in Africa. The situation is treated humbly when the country concerned complies with the dictates of a foreign power, but illegal sanctions are considered when the same situation occurs in a country that refuses any foreign interference in its affairs.*

**Key words:** *Democracy, bad governance, sanction, diplomacy, awareness.*

#### **Introduction**

A première vue, le régime démocratique se présente comme la meilleure de gouvernance face à la monarchie et à l'aristocratie. Il est censé apporter l'amélioration des conditions de vie des populations africaines qui connaissent de jour en jour de multiples défis variés.

Faisant foi en leurs dirigeants démocratiquement élus, les citoyens africains sont souvent déçus de leurs comportements injustes. Prêtant serment pour instaurer véritablement la justice sociale dans leurs pays, les dirigeants africains adoptent souvent des démarches négatives qui constituent un obstacle à tout développement. De celles-ci, nous pouvons retenir le détournement de fonds publics considérables, l'encouragement de la corruption, le favoritisme, le népotisme, l'achat de conscience lors des élections.

C'est évident que leurs populations refusent ces agissements indécents qui ne peuvent que jouer à leur défaveur. C'est pourquoi, elles basculent souvent dans des soulèvements populaires soit pour manifester leur mécontentement, soit pour renverser le régime qui les déçoit continuellement. Il faut souligner que toutes ces réalités se passent sous le simple regard des Organisations Sous Régionales en Afrique et celui de la Communauté Internationale (Union Européenne et les Etats Unis d'Amérique). Celles-ci défendent, en principe, la non-ingérence dans la vie politique d'un Etat africain, mais quand un coup d'Etat a lieu ; elles le condamnent chaudement.

Dans ce contexte, le paradoxe se fait sentir quand le président déchu est l'ami ou le protégé d'une puissance occidentale. Dans ce cas, on n'hésite pas à intervenir militairement pour sauver son fauteuil présidentiel. Mais, si c'était un président qui tenait tête aux diktats impérialistes ; les Organisations Internationales sont pressées de nouer rapidement des relations avec des putschistes nouvellement installés au pouvoir. Il n'y a donc pas de logique dans la gestion d'un coup d'Etat en Afrique.

Qu'est-ce qui caractérise une bonne gouvernance en Afrique ? Le régime démocratique est-il un leurre ou une réalité en Afrique ? Une gouvernance démocratique en Afrique est-elle fiable sans une diplomatie conséquente ? N'y a-t-il pas une ambiguïté dans la gouvernance démocratique en Afrique ?

Notre objectif, à travers cet article, est de penser le contexte réel dans lequel se présente la gouvernance démocratique en Afrique.

Notre objectif spécifique est de mettre en exergue la pertinence qui caractérise cette gouvernance à la fois sur le plan interne et sur le plan externe.

Pour mener à bien cette réflexion, nous allons adopter une démarche analytique dont le procès constitue en même temps la structure de l'article. Ainsi, notre réflexion portera sur les questions de bonne gouvernance en Afrique, sur l'État de droit ou la justice sociale, sur la mauvaise gouvernance, sur l'importance du volet diplomatique dans la gouvernance, sur la culpabilité des Organisations Sous régionales en Afrique et de la Communauté Internationale face aux obstacles à la démocratie en Afrique.

## **1. Quelques critères de bonne gouvernance en Afrique**

Une bonne gouvernance exige l'adoption de comportements responsables par le président et ses opposants politiques pour le bien-être de leur peuple. Elle se manifeste aussi par la soumission de tous aux principes démocratiques. On a l'habitude d'entendre que nul n'est au-dessus de la loi. Ce qui prouve que tous les citoyens sont égaux devant la loi. Il faut retenir que la bonne répartition des ressources d'un pays entre ses populations concrétise la réussite de sa gouvernance politique. En plus de cela, les dirigeants politiques africains doivent faire preuve de transparence dans la gestion des affaires publiques (la sécurisation du territoire national, la bonne utilisation des finances, la bonne organisation du recrutement des jeunes à la fonction publique, de l'octroi des marchés publics aux opérateurs économiques). Ils doivent combattre l'impunité sous toutes ses formes en condamnant, avec la dernière rigueur, les coupables de crimes commis qui menacent le développement de leurs pays.

### **1.1. La nécessité d'entretenir une gouvernance démocratique en Afrique**

Nous apprenons par l'histoire de l'humanité que l'intelligence humaine, dans son évolution, a donné sa prédilection à la civilité dans la gestion de la cité plutôt qu'à la barbarie où la raison du plus fort était considérée comme étant toujours la meilleure. Par cet

état de fait, tout régime démocratique provient uniquement d'élections libres et transparentes. Certes, pour B. Konaré (2013, p.17) :

*Je pense que toutes ces crises de gouvernance à travers le monde posent le problème du leadership qui subsiste dans nos Etats. Un homme, une fois élu président, est tenu de respecter ses engagements électoraux, de se mettre au-dessus de la mêlée et de considérer le peuple, ses amis et même ses ennemis comme des alliés, ses et « enfants », non comme de vulgaires adversaires dont il faudrait briser le cou. Les opposants en retour doivent jouer le rôle de force de proposition et non d'individu en quête du gâteau. Je ne dis pas qu'il faut être un béni-oui-oui. Non, je demande simplement de la bonne foi, de ne pas dénigrer pour déstabiliser, de ne pas haïr en préparant les prochaines élections, de ne pas pousser à la destruction des biens publics. Une nation a besoin d'hommes qui œuvrent pour l'intérêt général, qui aient un désir d'avenir, celui de construire le pays et non de le mettre à feu.*

Nous devons reconnaître que le respect de la liberté d'expression dans la discipline, de la liberté de croyances ou de cultes, d'association pour une cause noble, de mobilité des citoyens ne sont que des facteurs qui consolident davantage la bonne gouvernance politique en Afrique. Les dirigeants politiques africains doivent éviter de donner l'impression de négliger ou de mépriser leurs peuples, car cela peut occasionner la pourriture du climat social. On n'est pas sans savoir que le mécontentement populaire est une grande menace pour la gouvernance démocratique en Afrique à cause de la faiblesse des institutions présentes. Cependant, il faut préciser que plus les hommes communiquent, plus ils parviennent à se mettre d'accord autour des questions brûlantes sur la vie de la nation, surtout si celles-ci peuvent constituer un obstacle à la paix ou à la cohésion sociale.

De toute évidence, l'avènement du régime démocratique consiste à satisfaire essentiellement les besoins des populations. Dans ce cadre, M. F. SIMAGA explique la définition du pouvoir donnée par le griot Tientiguiba Danté au roi Da-Monzon de Ségou : « Tientiguiba lui répondit que le pouvoir n'est rien d'autre que de faire proprement ce qui a été décidé par l'ensemble de la population. Ce qui veut

dire en clair que le roi n'est pas décideur, mais simple exécutant de la volonté populaire ». (M. F. Simaga, 2021, p.14). C'est sous cet aspect que nous pouvons reconnaître que la gouvernance démocratique est à l'avantage des hommes, puisque son but essentiel est de réaliser l'amélioration de leurs conditions de vie.

En fait, une gouvernance démocratique suppose le dialogue permanent entre les dirigeants politiques et leurs peuples. Par ce canal, beaucoup de tensions sociales peuvent être évitées en amont. Le cas le plus fréquent est celui des crises qui naissent entre les gouvernants et les travailleurs qui se battent, à travers des luttes syndicales, pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de leur vie. Il faut reconnaître que ces crises se décantent non pas sur la base de duperie, de mépris ou de négligence de la part d'un Etat sérieux, mais elles peuvent avoir un dénouement heureux à partir de propositions concrètes et réalisables dans un délai à court, moyen et long terme selon la teneur des doléances exprimées.

Il est à retenir que l'un des piliers essentiels de la bonne gouvernance réside dans la séparation véritable des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) en Afrique. Ainsi, pour Montesquieu (2002, p. 48) « Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir ». De ce fait, il affirmait qu'il ne doit pas avoir de liberté si les pouvoirs législatif (faire les lois), exécutif (appliquer les lois) et judiciaire (juger) sont réunis dans les mêmes mains, car « *tout serait perdu* ». Il faut donc les confier à des organes distincts pour qu'ils puissent se contrôler mutuellement, évitant ainsi le despotisme.

## **1.2. La gouvernance démocratique comme état de droit**

Dans un Etat de droit, l'accès au pouvoir se fait à l'issue d'une élection organisée par des structures et des instances responsabilisées pour la circonstance afin d'éviter d'éventuelles crises pré ou post électorales. Sur la base d'une justice sociale, la gouvernance démocratique comme Etat de droit se renforce de jour en jour, car les dirigeants sont obligés d'être justes dans la gestion

des affaires publiques. Quant aux citoyens, ils sont contraints à leur tour de respecter scrupuleusement les lois qui les régissent à travers, par exemple, le paiement des taxes, des impôts, la mise à jour correcte des documents de leurs engins et la possession de leurs pièces d'identité en cours de validité. Comme gouvernance démocratique réelle, J.-J. Rousseau (1762, p. 51-52) souligne que « Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé. Dans l'état civil, chacun y trouve son compte par la garantie de son existence et la protection de ses biens personnels, car tout le monde se soumet volontairement aux lois préalablement élaborées pour la circonstance ». Par-là, on comprend aisément que les hommes ont opté pour l'avènement d'une justice sociale basée sur le respect des principes et des lois établis par eux-mêmes, plutôt que de vivre dans la phobie perpétuelle.

Au-delà de cet aspect, la bonne gouvernance en Afrique se traduit par la gestion transparente des finances de l'Etat qui sont utilisées, à bon escient, dans la sécurisation des personnes et de leurs biens, dans la construction des routes, des ponts, des marchés, des terrains de sports multifonctionnels, des écoles, des structures sanitaires, des installations électriques et de la télécommunication, d'adduction d'eau potable, la formation et le recrutement adéquats des agents dans des secteurs indiqués selon les besoins. Dans la logique des choses, on n'est pas sans savoir que les citoyens (gouvernants et gouvernés) doivent avoir tous conscience de leur devoir et de leur droit dans la société. L'application des sanctions prévues en conséquence pour corriger les récalcitrants éventuels dans des circonstances précises est indispensable.

## **2. Les conditions de réussite démocratique en Afrique**

Dans un régime démocratique, le pouvoir ne se fonde pas sur la menace de la population, car il ne s'agit pas de l'état sauvage où « l'homme est un loup pour l'homme » (T. Hobbes, 1971, p.122), mais plutôt d'une gouvernance sur la base de la soumission de tous aux lois de la cité. Dans tout Etat sérieux, on ne gouverne ni par

tâtonnement ni par improvisation dans l'exécution des activités qui engagent la vie de tout un peuple. Dans le contexte présent, il est clair qu'on doit toujours faire recours à un programme gouvernemental pendant un mandat bien précis en vue de développer son pays. Mais c'est sans oublier que cela est postérieur aux diverses élections déjà tenues comme la communale, la législative et surtout la présidentielle.

### **2.1. L'adoption de mécanismes renforçant la gouvernance démocratique**

Dans un Etat de droit, ce ne sont pas des occasions qui manquent pour éviter de creuser un large fossé entre les gouvernants et les gouvernés. De celles-ci, nous pouvons faire allusions aux débats contradictoires organisés, de temps en temps, entre les deux classes sociales au niveau des chaînes de télévision ou des radios de la place. Comme une approche participative dans la gestion de la cité, le but essentiel d'une telle démarche est de se faire comprendre, de se dire la vérité sur les points obscurs ou flous dans la gouvernance, de respecter les engagements qui seraient pris lors de ces entretiens à la face du monde. L'adoption d'un tel comportement par les dirigeants politiques africains, qui sont éloignés de leurs populations ; cela a de force chance d'anéantir la grogne sociale en veilleuse qui, si elle n'est pas freinée à temps, peut prendre une dimension incontrôlable et désastreuse au regret de tous.

L'avènement et la consolidation de la gouvernance démocratique reposent sur des principes établis par les hommes. Mais il faut bien préciser que sans une loyauté certaine durant tout le processus électoral, à savoir la bonne élaboration d'un fichier électoral actualisé (neutraliser les défunts et ajouter les nouveaux électeurs potentiels qui sont devenus majeurs), la fixation et le respect du calendrier électoral ainsi que le jour de la proclamation des résultats par les agents assermentés selon la réglementation en vigueur ; c'est des plaintes et le refus d'accepter les résultats annoncés. Quand les dénonciations atteignent un niveau très élevé, les crises naissent et s'amplifient de jour en jour. Celles-ci peuvent engendrer un chaos

qui ouvre la voie à une crise difficilement gérable par les seuls politiciens, car chacun se dit victorieux, à savoir les deux candidats favorisés lors des élections présidentielles. Nous ne sommes pas sans savoir que ce phénomène est fréquent en Afrique. Pourvoir mettre fin à cela équivaut à lever un grand défi qui caractérise les élections africaines. Dans tous les cas, l'honnêteté ou la franchise, par exemple, du président sortant peut jouer un grand rôle dans cette situation.

Dans un Etat de droit, tout candidat doit accepter sa défaite si celle-ci s'avère indubitable. Mieux, il doit être l'une des personnalités politiques, sinon la première, à féliciter le victorieux qui fut son adversaire politique pour la circonstance. Dans ce contexte, le phénomène de troisième mandat est à bannir en Afrique, car il y constitue actuellement un véritable obstacle à la gouvernance démocratique :

*Il n'y a rien de plus illégitime qu'un président qui change la constitution en cours de mandat pour se maintenir au pouvoir. C'est la pire insulte que l'on puisse faire à son peuple. Excusez-moi, mais voici ce que cela signifie : « Vous êtes des gamins, il n'y a pas un seul individu compétent parmi vous qui puisse mieux faire que moi. » Jusqu'à preuve du contraire, je n'ai jamais vu un homme indispensable (B. Konaré, 2013, p.16).*

Il faut reconnaître que cette manœuvre a été à l'origine de plusieurs crises politiques qui ont abouti aux coups d'Etats en Afrique.

## **2.2. L'apport considérable de la diplomatie dans la gouvernance démocratique**

En principe, un Etat démocratiquement installé par les citoyens du pays à l'issue d'une élection incontestée n'a pas de difficulté à se faire d'autres pays amis. Présentement, ce n'est plus un secret pour personne que l'amitié entre les peuples est basée fondamentalement sur la défense de leurs intérêts réciproques. Ainsi, les dirigeants africains doivent disposer d'une substance subtile ou d'une intelligence forte pour se faire valoir dans les relations diplomatiques avec d'autres peuples. Dans ce cadre précis, nous avons coutume d'entendre que les pays n'ont pas d'amis, mais

plutôt des intérêts économiques à rechercher et à défendre sur tous les plans. Dans le contexte de la géopolitique actuelle, cet enseignement s'étend au-delà de l'Afrique en s'élargissant vers les puissances occidentales. Si la stabilité politique des Etats africains favorise leurs échanges commerciaux autour des équipements ménagers, des denrées de premières nécessités (le riz, le sucre, le blé, l'huile, le lait en poudre), des échanges culturels, des recherches scientifiques lors des colloques ; avec les pays développés c'est la fourniture des appareils électroniques, des équipements militaires, des moyens de déplacement de tout genre, des boissons alcoolisées, des cigarettes, des cafés griffés, l'assistance technique dans certains secteurs de développement.

Il faut retenir surtout que ce qui intéresse, le plus, ces puissances étrangères c'est les ressources minières qui regorgent la grande partie du sous-sol africain (le pétrole, l'or, le diamant, l'uranium, le gaz naturel, le cobalt, le lithium...). C'est évident que cela soit acceptable si chaque partie y trouve son compte sur la base de partenariat gagnant-gagnant. Les deux parties se complètent : aux africains, leurs ressources minières ; aux puissances étrangères, leurs équipements et leurs technologies appropriés pour l'exploitation de ces ressources. Actuellement, les Etats africains sont en train de s'investir dans ce cadre pour signer de contrats à l'avantage de leurs peuples ; alors que de tout temps la part de ces derniers était minime et leur environnement naturel totalement détruit pour toujours. Cette responsabilité incombe aux dirigeants qui défavorisaient leurs populations pour leur seul profit personnel.

Sur un tout autre plan, le volet diplomatique dans la bonne gouvernance démocratique est prévisible, car il permet la prise de décisions capitales et leur exécution adéquate dans le délai indiqué. C'est en agissant de la sorte qu'un Etat responsable parvient à taire rapidement des conflits inter et intracommunautaires qui sont fréquents en Afrique.

### 3. L'ambiguïté dans la gouvernance démocratique en Afrique

La gouvernance démocratique en Afrique se présente dans un tableau ambigu. Car si la démocratie est présentée comme meilleur régime de gouvernance, elle contient aussi des pratiques qui sont en contradiction avec les normes démocratiques.

#### 3.1. L'obstacle dans la démocratie en Afrique

Prise pour solution dans la gestion de la cité, le régime démocratique en Afrique apparaît comme la source véritable des difficultés pour les gouvernés. Cela se traduit par plusieurs facteurs parmi lesquels nous retenons l'enrichissement insolent des dirigeants, la mauvaise organisation ou le tripatouillage des élections, l'achat de conscience des électeurs, le holdup ou vol de résultats électoraux. De l'enrichissement illicite des dirigeants, il a tendance à se généraliser en Afrique. On a tendance à croire qu'être politicien africain est une occasion sûre pour devenir immensément riche quelque temps après, surtout quand ton parti accède au pouvoir ; c'est-à-dire avoir la présidence de la république. Il n'est un secret pour personne qu'en Afrique le parti majoritaire, une fois au pouvoir, favorise ses militants et ses partisans au détriment de ses opposants. Cette attitude est perçue comme normale. Dans ce contexte, S. Badian (1964, p.28) disait :

*Aux yeux du militant qui s'est battu pendant des années, pour arriver à la victoire avec son parti, ceux de l'opposition doivent être dépossédés de tous leurs droits. Il existe pratiquement deux mondes : le monde du vainqueur, et celui des vaincus. « Malheur des vaincus ». On admet difficilement que celui qui vous a combattu hier ait aujourd'hui les mêmes droits que vous. Les membres du parti triomphant sont au-dessus de la masse des autres citoyens, ils sont du pouvoir. Il ne s'agit nullement d'une supériorité morale toute platonique, mais la démarcation doit exister partout où l'Etat est présent : tribunal, école, dispensaire, contributions directes, etc... La mentalité africaine du type pseudo-féodale est naturellement prédisposée au népotisme. On est d'abord au pouvoir pour les parents et les amis. Il faut que le sort de chacun porte le sceau de l'ascension du fils, du cousin, du neveu ou de l'ami d'enfance.*

Argumentant dans le même sens, B. Cissé (2014, p. 299) disait ceci : « A ce moment, la section de Niafunké, profitant de cette situation, a voulu écarter tous les gens qui n'étaient pas affiliés au RDA, surtout les fonctionnaires. Ils ont commencé par s'en prendre au brigadier-chef des gardes et ils l'ont fait muter ». Ainsi, nous constatons que le parti majoritaire, victorieux de l'élection présidentielle, ne cesse d'agir arbitrairement à travers les mutations absurdes des fonctionnaires de l'opposition ou la nomination à des postes de directeurs de leurs militants qui n'ont pas souvent les compétences requises pour bien accomplir cette fonction :

*En effet, un cadre compétent de l'opposition sera soit muté ou ne sera pas nommé à un poste de direction. Un opérateur économique quelle que soit sa surface financière, s'il est de l'opposition n'aura jamais un marché public. C'est cette situation de lutte qui a conduit le président Alpha Oumar KONARE à arrêter tous les chefs des partis. Ceux-ci furent libérés sans procès grâce à l'intervention de la société civile et religieuse, mais principalement à celle des Nyamakala. (M. F. Simaga, 2021, p. 13).*

De ce fait, il est bien évident que la défense de l'attitude partisane est et reste jusqu'à nos jours le fort des dirigeants politiques maliens (ou africains en général) même si cela menace le développement tant recherché de leur pays. En écartant le cadre compétent dans un domaine précis des secteurs vitaux de la fonction publique et en refusant le marché public à l'opérateur économique le mieux indiqué à cause de leur coloration politique différente de celle des décideurs politiques ; ce comportement ne peut que défavoriser leur pays en rendant difficile la gestion des affaires publiques. Le développement n'est pas un fait du hasard, mais il est le travail bien organisé à travers la fixation d'objectifs précis à atteindre pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Une telle vision n'est possible qu'avec l'adoption de la bonne conscience par les dirigeants face aux exigences du moment. Il est toujours raisonnable de « *mettre l'homme qu'il faut à la place qu'il faut* ». En procédant de la sorte, on évite le mauvais choix du chef de service qui est le moteur principal pour tourner convenablement l'ensemble de la boîte. Cette attitude n'est possible qu'en mettant de côté toute forme

de complaisance concernant le choix de chaque responsable de l'administration publique. Ce qui prouve à suffisance que ce comportement arbitraire et injuste de mauvais dirigeants menace le développement normal de leurs pays, car les affaires ne s'effectuent pas sur la base de la légalité, mais plutôt sur celle des affinités.

A cette attitude partisane, il faut ajouter la mauvaise organisation des élections. Dans ce contexte précis, il y a en premier lieu des fichiers électoraux qui comportent des irrégularités ou qui deviennent introuvables au niveau de certaines localités taxées de fiefs de l'opposition. En plus de cela, il y a également des cartes d'électeurs cousues d'erreur et avec de fausses identités. Le pire des choses, c'est des urnes bourrées à la faveur du président sortant dans des localités avec peu d'électeurs. Autrement dit, les voix enregistrées dans ces endroits ne correspondent pas logiquement au nombre d'électeurs potentiels signalés sur les listes présentes. Dans un autre sens, l'existence de l'achat de conscience des électeurs, qui est prohibé par la loi, est le point fort des hommes politiques africains :

*En fait, après les événements de mars 1991 (la chute du Général Moussa Traoré), notre démocratie a mal commencé avec les élections de 1992 qui ont amené le professeur Alpha Oumar Konaré au pouvoir. Ce fut une démocratie qui a engendré et calqué l'achat de conscience dans l'esprit de la plupart de nos compatriotes, qui a amené la fraude électorale où une seule personne motivée pouvait voter autant de fois qu'elle le désirait avec des cartes confisquées ou volées pour la circonstance. Ce fut une démocratie mercantile. C'est pourquoi, jusqu'à présent on pense que (quelle que soit la bonne nature ou le degré élevé de dévouement d'une personne), elle n'est rien quand elle est pauvre. On ne votera pas pour elle si elle n'a rien donné ou si elle n'a pas posé un acte concret comme organiser une coupe de football, financer une cérémonie pour les femmes ou se rendre utile par le ramassage d'ordures (...). En effet, ce qui est paradoxal dans ce domaine c'est le comportement surprenant des femmes et des jeunes lors des différentes élections. Représentant le plus grand nombre des populations (plus de 75 pour cent), ils apparaissent comme des couches pensées et non pensantes. Ils constituent jusqu'à preuve du contraire un outil électoral entre les mains des politiciens maliens. Ils ne cessent de participer à leur propre assujettissement ou asservissement. N'ayant bénéficié d'aucune formation politique adéquate individuelle encore moins collective, ces femmes et ces jeunes sont formés occasionnellement à la veille des élections pour le fonctionnement du processus électoral. Défavorisés dans leur représentativité (leur absence ou rareté sur les*

*listes), ils continuent d'être manipulés toujours par des acteurs politiques. Ces derniers se servent continuellement d'eux en les intéressant matériellement par des soirées de « Jandjigui » c'est-à-dire danse traditionnelle pour les femmes et de « Balani show » c'est-à-dire soirée de balafon pour les jeunes. Ce qui est sûr, c'est que les hommes politiques maliens ne manquent ni de stratégies ni d'astuces pour les conditionner à la conservation de leur situation d'observateurs de scènes politiques. (D. Soumounou, 2015, pp.30-31).*

Il est à retenir que tout cela, c'est en vue de remporter la victoire finale devant son ou ses adversaire (s). Mieux, il est fréquent de nos jours que les dirigeants politiques africains ne se gênent pas d'arrêter ou de disqualifier arbitrairement leurs adversaires politiques qui constituent une menace pour eux. On peut même orchestrer une occasion (scène de viol ou de détournement de deniers publics) pour salir la réputation de leurs adversaires :

*En procédant par des dénonciations et des critiques de faits jugés incongrus lors des débats et des conférences, l'auditoire t'entend mais ne t'écoute pas. La dénaturation de l'homme malien a atteint un stade où on encourage la fausseté à la vérité, l'injustice à la justice, la médiocrité à l'excellence. Dans ce cas, le marxiste apparaît comme un fou, un mal aimé, un maudit ou un salaud parce qu'incompris par la majorité de la population malienne. Le paradoxe dans cette situation est qu'il s'expose aux menaces de ceux qu'il dérange, aux arrestations, aux condamnations, aux séquestrations et par la suite à l'assassinat pour le faire taire définitivement. (D. Soumounou, 2015, p. 87)*

En fait, au Mali comme dans beaucoup de pays africains, vouloir agir en martyr ou en marxiste pour tenter d'éveiller les esprits fragiles qui sont facilement manipulables lors des élections ; cela est synonyme d'exposer sa vie à tout type de risque de la part des « puissants » qui sont à la conquête du pouvoir. Ces hommes politiques sont capables de tout pour ne plus te faire entendre et la population « inconsciente » te montre clairement que seul le matériel (l'argent) l'intéresse dans cette affaire.

### **3.2. Silence coupable des organisations sous régionales et internationales face aux obstacles à la démocratie en Afrique**

Naturellement, les hommes ne peuvent pas subir continuellement l'injustice de la part de leurs gouvernants. Par expérience, nul

n'ignore cette réalité dans la gouvernance démocratique en Afrique. Ce sont les comportements incongrus des dirigeants africains qui engendrent le pourrissement de la scène politique et du climat social en général et qui finissent par pousser les populations à l'insurrection. C'est quand les troubles sociaux (les manifestations à travers les marches avec barricades, les sit-in) deviennent de plus en plus menaçants que l'Etat utilise des moyens coercitifs pour les anéantir. Ces moyens passent, le plus souvent, par le jet d'eau chaude ou de boîtes de gaz lacrymogène sur les manifestants, les bastonnades par des ceinturons ou des matraques, les tirs à balles blanches ou réelles quand la tension devient très forte dans la majeure partie des cas.

Par la suite, les autorités procèdent par l'arrestation et l'emprisonnement des opposants et des leaders des associations ou mouvements qui sont vus comme les plus influents. Il va de soi que quand ces tournures atteignent un niveau réel d'exagération, les forces de défense et de sécurité rentrent en ligne de compte en renversant le pouvoir en place pour mettre fin au massacre des citoyens :

*Prétendre condamner un coup d'Etat pour le simple plaisir de le condamner ne peut relever que de la démagogie ou de l'utopie. Qu'on le veuille ou pas, les forces armées ne doivent ni ne peuvent rester insensibles aux massacres et à l'autodestruction de leurs populations. A un moment de leur histoire, elles doivent se faire valoir en prenant leur responsabilité en main tout en prenant le pouvoir et en gérant de façon souhaitable une transition de durée raisonnable pour mieux organiser de bonnes élections libres et crédibles. Cependant, il faut prendre soin de souligner qu'en homme averti ; aucun individu ne doit encourager l'idée d'une longue transition effectuée par des militaires au pouvoir. En prenant goût du pouvoir, il y a des risques qu'ils préfèrent les bureaux aux casernes. L'histoire africaine nous enseigne le retour de plusieurs anciens putschistes au pouvoir après avoir revêtu le statut d'homme politique en mettant de côté leur uniforme militaire. Cela n'est pas un mal en soi surtout quand ils deviennent de bons dirigeants. (D. Soumounou, 2015, p.18).*

En réalité, la transition résulte de la mauvaise gouvernance. Le coup d'Etat n'est que la conséquence du désaccord total entre les dirigeants politiques qui ont échoué leur mission et les populations mécontentes de leur mode de vie ; des réalités pénibles qu'elles ont subies et vécues. Une fois un coup d'Etat survenu dans un pays africain, les Organisations Sous Régionales et Internationales interviennent de sitôt en exigeant catégoriquement le retour et le maintien du régime déchu. En âme et conscience, elles savent bel et bien que cela est illusoire voire impossible. Le paradoxe est que ces Organisations ne viennent jamais à temps pour éviter le coup d'Etat en proposant des mesures ou une porte de sortie de crise aux dirigeants menacés par leurs populations à cause des antécédents passés.

C'est après le renversement du régime politique présent que ces acteurs étrangers imposent leurs diktats aux putschistes, à savoir : rendre immédiatement le pouvoir au président sortant ou « *démocratiquement élu* » même si ce dernier a échoué sur tous les plans ou faire subir des sanctions inhumaines et draconiennes comme la fermeture des frontières envers d'autres pays, la possibilité d'intervention de forces militaires étrangères pour restaurer l'ordre aux populations qui ne sont que victimes d'une situation qu'elles n'ont pas souhaiter. Aux putschistes, on leur impose le gel de leurs fonds et l'interdiction de leur sortie à l'étranger, surtout vers l'Occident.

Malheureusement, il faut signaler que les coups d'Etat, en Afrique, ne sont pas perçus de la même manière selon qu'on soit avec les puissances étrangères ou selon qu'on soit leurs ennemis. Autrement dit, elles traitent avec douceur leurs alliés et infligent de dures punitions à ceux qui refusent leur diktat. Nous vivons présentement ces réalités avec le Gabon, la Guinée Conakry, le Tchad (même si le président de cette transition vient de gagner à l'élection présidentielle) où ces pays ayant connu des coups d'Etat subissent moins de pressions ou de mauvais propos tenus à leur endroit sur des chaînes étrangères que leurs homologues, dans la même circonstance, comme le Mali, le Burkina Faso et le Niger qui sont

traités de tous les sales mots et montrés à travers de mauvaises images ayant trait à la famine, aux maladies, à l'inondation, aux crises politiques et sécuritaires insolubles.

Dans cette logique, la naissance de l'Alliance des Etats du Sahel apparaît comme une contrainte historique pour les Etats qui la composent (Burkina Faso, Mali et Niger) afin de se renforcer mutuellement sur plusieurs plans (politique, militaire, géopolitique, économique, scientifique et culturel) devant des groupes terroristes. Merleau-Ponty ne disait-il pas : « Une conscience pour qui le monde « va de soi », qui le trouve « déjà constitué » et présent jusqu'en elle-même, ne choisit absolument ni son être, ni sa manière d'être ». (Merleau-Ponty, 2004, p.517). Selon les exigences du moment, la conscience des pays de l'AES ne peut plus être une conscience inactive, sinon elle va s'anéantir progressivement par la force des événements qui l'entourent.

### **Conclusion :**

La gouvernance démocratique souffre d'énormes difficultés en Afrique. Dans la majeure partie des cas, les causes de celles-ci relèvent des dirigeants eux-mêmes. Ces derniers, au lieu de servir leurs peuples, ils préfèrent prioriser leurs avantages au détriment de ceux-ci. Il n'est plus un secret que, par le biais de gouvernance politique en Afrique, plusieurs fonctionnaires de l'Etat sont devenus des milliardaires. C'est cela qui engendre des problèmes qui finissent par aboutir aux multiples coups d'Etat en Afrique. Observant silencieusement ces scénarios au niveau des pays africains en crise politique, les Organisations Sous Régionales africaines et la Communauté Internationale n'interviennent qu'après la catastrophe installée en leur imposant des sanctions lourdes. En toute conscience, celles-ci dérangent plus les populations concernées que les dirigeants de la transition.

Aux peuples d'Afrique de comprendre avec certitude qu'ils sont les principaux acteurs de leur développement, d'agir sans complexe et sans complaisance à l'égard des autres, de défendre la bonne

gouvernance en combattant l'impunité de personnes coupables de délits avec la dernière rigueur puis, en dernier ressort, d'être de grands défenseurs de la démocratie et tendre vers cet idéal universel.

## **Références bibliographiques**

CISSE Bocar, 2014, *Instituteur des sables, témoin du Mali au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Ed. Grand Vaux.

HOBBS Thomas, 1971, *Léviathan*, Paris, Ed. Sirey.

KONARE Birama, 2013, *L'Afrique plumée*, Bamako-Mali, Editions Jamana,

MERLEAU-PONTY, Maurice, 2004, *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard.

MONTESQUIEU, 2002, *De L'esprit des lois, 2<sup>ème</sup> partie*, version électronique.

ROUSSEAU Jean-Jacques, 1762, *Du Contrat Social*, Paris, GF Flammarion.

SEYDOU Badian, 1964, *Les dirigeants africains face à leur peuple*, Paris, Ed. François Maspero.

SIMAGA Mamadou Fanta, 2021, *Fruits de lecture et de réflexion : Le mensonge est un choix. La vérité un état pur non modifiable*, Bamako, IPCOM Général.

SOUMOUNOU Djibril, 2015, *Problématique des actualités africaines : Cas spécifique du Mali*, Ed. Nouvelle Imprimerie Bamakoise-NIB, Bamako.

SOUMOUNOU Djibril, 2021, *La société malienne à l'épreuve des contradictions*, Ed. La Sahélienne, Bamako.